

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de AllianceAutiste.org et Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
Persécuté par le Ministère des Aff(ai)res Etrang(èr)es depuis 2020

ERICLUCAS.org



Envoi par LRAR RR076008327BR

20210713_ELO_RPCCAESPAT---FR-
CAF29_Recours-justifications-rappel-
demandes-en-réponse-à-votre-plainte

Madame la Directrice

CAF 29

1 rue Portzmoguer
29602 BREST cedex
France

RPCCAESPAT (Refus de Prise en Compte Correcte de l'Autisme dans l'Exil Salutaire, Persécution et Aggravation de Tortures)

Recours, justifications et rappel de demandes en réponse à votre plainte

Rio de Janeiro, le 13/07/2021

Préambule relatif aux difficultés de compréhension, aux vexations, à l'absence de prise en compte correcte de mon handicap et à l'absence des aménagements raisonnables dus

En ce qui concerne les difficultés relatives à la lecture et/ou à la compréhension de mes lettres, les interprétations erronées, les confusions, les éventuels "agacements" ou d'autres troubles administratifs, j'aimerais indiquer qu'il ne saurait être question de m'en faire grief puisque ces problèmes et dysfonctionnements proviennent uniquement de limitations, de mécanismes (dont psycho-administratifs) ou d'autres considérations ou "systèmes de pensée" normaux, qui n'émanent en rien de ma personne et qui m'échappent (même si je peux en deviner vaguement les contours).

Dans ces conditions, il incombe à l'entité destinataire de prendre les dispositions nécessaires et adéquates pour pallier ses propres difficultés ; c'est pourquoi je récusé d'emblée l'idée particulièrement injuste et absurde selon laquelle ce serait à moi de fournir ce type d'aménagements, alors que je suis une personne autiste handicapée, et alors qu'en plus, malgré mes nombreuses et insistantes demandes depuis des années, l'Etat français ne me fournit toujours pas l'assistance socio-administrative adaptée à l'autisme et accessible dont j'ai besoin, ni l'assistance juridique adaptée à l'autisme et accessible qui s'impose dans le présent dossier, entre autres diverses carences (telles que notamment le refus – de fait – de prendre en

considération mes demandes de fin des "supplices administratifs du maintien des injustices") qui expliquent l'exil au sujet duquel, par-dessus le marché, la CAF me pénalise et m'attaque en justice parce que j'ai bravé ce système cauchemardesque et inhumain, en ayant perçu "irrégulièrement" les moyens de subsistance qu'il ne daigne consentir qu'à condition que la victime (l'usager) se trouve physiquement à disposition de toute la panoplie administrative française en matière d'oppressions, de sévices et de menaces traumatisantes (même latentes), telles que notamment celle de l'hospitalisation ou des soins sous la contrainte, qui est une torture (au sens littéral du terme, cf. <https://undocs.org/fr/A/HRC/43/49> (notamment 37.) et <https://www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2017-7-page-579.htm>) dont je suis hélas bien placé pour parler : en 2020, la CAF "débarque" dans tout ce calvaire durant depuis 1994, décide de "ne pas le savoir" (en se bouchant tous les yeux, toutes les oreilles et toutes les bouches (mutisme) avec toutes les mains – ce qui est indéfendable), et d'en rajouter une couche... Pardon, mais c'est vraiment pathétique... Odieusement, criminellement pathétique.

En plus de tous les sévices, que j'ai pourtant bien expliqués par écrit à la CAF (qui ne daigne pas non plus tenir compte de tout mon travail bénévole), celle-ci décide pourtant de porter plainte contre moi...

Ce qui me "dérange", c'est pas les questions d'argent, mais le principe de **porter plainte contre moi**, qui aggrave considérablement les choses puisque je recherche "la justice" depuis des décennies.

C'est comme si on me disait que je n'obtiendrai jamais cette justice, et que puisque je ne veux pas le comprendre, alors on me rajoute de l'injustice en plus, pour que ce soit plus clair. Non seulement la justice a toujours ignoré mes plaintes, mais en plus, maintenant, elle va s'en prendre à moi : merci la CAF... Vous ne savez vraiment pas ce que vous faites ici.

En tous cas, si la "justice" existe dans ce pays (c'est-à-dire si elle consent à faire appliquer la CDPH), une chose est sûre c'est que vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas informés. D'où, d'ailleurs, l'importance de la présente LRAR qui rajoute des informations. En effet, il me semble que quand on viole allègrement et multiples fois la CDPH (et même des lois nationales, par exemple sur la discrimination), il est important de le savoir.

Dans tous les cas, si les destinataires n'ont "pas le temps" (ou s'ils ont d'autres limitations), c'est leur responsabilité, pas la mienne, et ne peux rien y faire. Moi je fais l'effort d'écrire, ce qui prend au moins dix fois plus de temps, et je maintiens que mes propos sont clairs ou du moins compréhensibles si on daigne y accorder l'attention suffisante.

Je rejette donc toute accusation visant la forme de mon expression, ou tout prétexte permettant de ne pas tenir compte des contenus de cette lettre et de mes courriels.

Si vous n'avez "pas le temps" ou en cas d'autres difficultés, je vous invite donc à faire le nécessaire (autrement dit, à mettre en œuvre l'obligation d'accessibilité qui concerne tous les services publics et privés, pour tous les handicaps – chose qui n'existe pas à la CAF).

*Note : Etant débordé par trop de travail (bénévole) en retard pour la cause de l'autisme, étant sans assistance (malgré beaucoup de recherches), je suis désolé mais je n'ai vraiment pas le temps d'organiser et de mettre en forme les éléments préliminaires importants qui suivent en **bleu**.*

Éléments préliminaires importants

(Ce sont des choses et des arguments que j'ai rajoutés à ma version initiale du 21/06/2021, jamais envoyée. Faute de temps et de ressources mentales, je suis obligé de laisser les "notes" que j'avais collées en attendant de trouver de l'aide ou du temps, mais plus ça va et moins il y a d'aide et de temps. La seule chose qui augmente, ce sont les supplices administratifs, merci bien...

Donc j'imagine que si un jour je finis enfin par trouver de l'aide et/ou un avocat, peut-être que les notes et éléments ci-dessous pourront servir. Ou desservir... Je ne peux pas deviner, je fais ce que je peux, sans aide (que je ne cesse de demander partout et sur tous les tons : ça ne sert à rien de me dire que je "peux" avoir une assistance, ça c'est la théorie, merci, je connais ; ce que je demande depuis au moins 5 ans c'est LE NOM ET L'ADRESSE EMAIL de l'assistance à laquelle j'ai droit – j'attends toujours).

1. Pas d'aménagements ni de prise en compte handicap par la CAF
2. Pas d'assistance pour l'accès à la justice (pour recours, pour demande d'aide juridictionnelle, ou autres) dans des conditions d'égalité
3. Pas d'obligations de moyens (aides bénévoles ou par des associations sans obligation, et difficiles à trouver, contrairement à ce qui existe pour les non-handicapées)
4. Pas de prise en compte du handicap autistique dans les assistances juridiques prévues pour les personnes "normales" (maisons du droit etc.)
5. On m'accuse mais on ne me donne pas les moyens adaptés (notamment avec l'aide juridictionnelle) pour me défendre – par exemple j'ai demandé cette aide à la CAF pour faire un recours amiable au début, et ça ne m'a pas été fourni – d'ailleurs je ne sais même pas si mes explications ont été considérées ou pas comme un recours amiable, mais au final on me dit que j'ai "refusé de faire un recours amiable" et que c'est pour ça que je dois payer 9000 € de plus (??)
6. Où est l'aide adaptée et accessible à laquelle j'ai droit et dont j'ai manifestement besoin ?
7. En plus, de toutes façons la réglementation sur les 3 mois d'absence et les exceptions n'a pas fait l'objet des consultations obligatoires relatives au handicap (dont l'autisme) prévues par la CDPH, et par conséquent les décisions judiciaires prises dans ces

conditions ne sont peut-être pas légales (ou peuvent être annulées cf. point 66 de l'[Observation Générale N°7](#))

8. J'ai lu quelque part que l'absence de fourniture d'aménagements raisonnables est constitutive d'une discrimination basée sur le handicap (et que c'est pénalement répréhensible). C'est sûr mais j'ai oublié où c'est et j'ai pas le temps de chercher. Cependant, je ne veux pas à mon tour accuser la CAF à ce sujet, alors qu'elle m'a déjà beaucoup aidé malgré tout, et qu'elle ne fait que son travail en appliquant les procédures relatives aux absences du sol français, aux contrôles (*ce qui pourrait être amélioré mais on ne veut pas de mon aide donc je n'insisterai pas*), etc.
Par contre je ne vois pas pourquoi je ne me défendrais pas sur la base du fait qu'il y a discrimination basée sur le handicap, en ce qui concerne l'assistance obligatoire pour l'accès à la justice pour les personnes autistes (assistance qui doit inclure - entre autres - une aide bien avant l'octroi de l'aide juridictionnelle, système ayant été pensé sans tenir compte du handicap, et discriminatoire par les inégalités qu'il engendre). Mais pour pouvoir faire cela, il faut que j'aie un avocat donc une aide juridictionnelle (cercle vicieux).
Je ne peux donc qu'espérer que, bien que n'ayant pas reçu l'assistance nécessaire en temps utile (notamment pour les recours auprès de la CAF), je pourrai tout de même obtenir l'aide juridique nécessaire pour montrer les injustices (et "inconventionnalités" ?) de toute cette affaire, notamment en termes de violations de la CDPH.
9. Je sais que tout le monde s'en fiche, mais je suis vraiment très très fatigué de devoir toujours me débrouiller tout seul pour tout (avant, il y avait au moins l'AAH, mais c'est fini), pour tenter (EN VAIN ET A VIE) de réduire les supplices qui sont TOUS engendrés par l'administration française.
Et en plus, maintenant elle porte plainte contre moi ! C'est du grand n'importe quoi... Pardon d'exister, d'être autiste et d'essayer de faire ce que je peux pour survivre dans votre cauchemar. Les gens normaux, eux, ils sont bien tranquilles, ils ne comprennent pas, et en plus ils s'estiment dérangés ou offensés...
10. Où est l'assistance obligatoire à laquelle j'ai droit pour "l'accès à la justice" ?
11. Comment pourrais-je accéder à la justice sans assistance ?
12. Toute cette histoire ne tient pas, car déjà, de toutes façons, l'Etat ne me fournit pas l'assistance nécessaire et due (et c'est pas faute de demander !). Donc avant de m'accuser de quoi que ce soit, il faut regarder les choses dans leur globalité. Déjà si les choses étaient faites correctement, je n'aurais peu eu besoin de m'enfuir de mon propre pays ! Il faut réfléchir, avant de m'accuser "mécaniquement". Mais si je suis jugé par des "machines" ou des "robots", je n'ai rien à leur dire : qu'ils fassent selon leur bon plaisir.
13. On voit bien que cette assistance juridique est nécessaire, puisqu'on me dit maintenant que j'aurais dû faire un recours (mais je ne vois pas comment) et que donc "ça m'a coûté" 9000 € de ne pas le faire. (?)

14. Je ne vois pas comment on pourrait m'incriminer de quoi que ce soit, et m'intenter je ne sais quel procès ou poursuite, sans me permettre de faire TOUTES les démarches pour me défendre, c'est à dire en COMMENCANT PAR LES RECOURS, pas par la fin (le moment où l'aide juridictionnelle est accordée).
15. Il n'y a pas d'assistance juridique fournie par l'Etat, ou par quelque chose TENU de le faire, donc on voit bien qu'il est impossible de se défendre correctement et équitablement.
Donc si je n'ai pas la possibilité de me défendre correctement, je ne vois pas comment on pourrait me poursuivre en "justice" puisque les conditions ne sont même pas réunies.
Dans tout système de justice (sérieux) il y a forcément des possibilités pour se défendre et pour faire TOUTES les procédures ou autres choses, y-compris aux stades les plus préliminaires (recours etc.). Si ce n'est pas équitable (et ça ne l'est pas), ce n'est pas juste. Mais si on veut m'accuser et me martyriser encore plus, avec un procès sans possibilité de défense équitable et respectant la CDPH, après tout, pourquoi pas. Ca de plus ou de moins... Ca fera encore une violation de la CDPH et des droits fondamentaux : la France les collectionne, elle adore ça.
16. Un service "bénévole" (association, amis, "système D"...) n'est pas suffisant. La preuve, on doit faire attention à ce qu'on dit pour ne pas les déranger ou je sais pas quoi.
Si je dois deviner ce que je peux dire ou ne pas dire à une asso, à un avocat bénévole, ou je ne sais quoi, c'est impossible. Je ne peux pas deviner. Si je pouvais, je ne serais pas autiste. Seuls les non-autistes peuvent "deviner" ce qui se passe dans la tête des autres gens (par exemple, en lisant cette lettre, ils vont "deviner" autre chose que ce que j'écris, comme ça on peut être sûr que tout va rester bien bloqué).
17. C'est n'importe quoi. Sans obligation de fournir l'aide nécessaire, il n'y a pas d'équité puisque les personnes non-handicapées ont bien de l'aide sans passer par des recherches pendant des années en vain.
18. On me demande de faire seul (ou avec des aides amicales ou bénévoles) des choses difficiles ou impossibles à faire à cause de mon handicap autistique. Ca se voit, non ? Je passe ma vie à faire des lettres et ça ne marche jamais, personne ne comprend rien ! Pendant longtemps, j'ai cru qu'ils ne faisaient exprès... Mais on ne peut même pas savoir, puisque les non-autistes ne disent pas vraiment ce qu'ils pensent...
19. J'ai besoin d'une assistance (ici, pour l'accès à la justice) et il n'y en a pas. Donc on ne peut pas me reprocher quoi que ce soit, ni m'intenter un procès ou je sais pas quoi, sans me fournir les conditions adéquates, qui NE PEUVENT PAS être la simple fourniture d'une aide juridictionnelle, puisque déjà de toutes façons celle qui existe (en fait, il n'y en a qu'une) est exactement la même avec ou sans handicap, DONC elle ne tient pas compte du handicap, et on voit bien que ce n'est pas suffisant puisque ça coince déjà au niveau des recours, des demandes d'AJ, et même des discussions par email.
20. On me propose de faire seul un truc que je ne peux pas faire seul, ça ne tient pas.
Seul ou avec des aides bénévoles d'amis, d'assos, d'avocats bénévoles : tout ça ne tient

pas, car ces aides n'ont jamais d'obligations, ce qui fait qu'en plus elles peuvent cesser d'aider du jour au lendemain, sur des frictions ou autres (y compris une disparition d'asso).

21. **Il y a discrimination basée sur le handicap, parce que les "aménagements raisonnables" ne sont pas fournis** (par l'Etat, avec une obligation de moyens).
22. Puisqu'on porte plainte contre moi, moi aussi je veux porter plainte, mais sur ce sujet; Mais vu que je n'ai pas d'assistance pour une chose aussi simple que le problème avec la CAF, alors comment pourrais-je espérer en avoir une pour les choses VRAIMENT importantes ? (Comme l'assistance socio-administrative et juridique adaptée pour les autistes, et équitablement accessible).
23. Comment faire ? S'il faut deviner ce qu'on peut dire ou pas dire à l'avocat, et dire ou pas dire à l'asso, de peur qu'ils se désistent, c'est trop compliqué.
24. J'ai droit à une assistance "de droit", pas simplement "bénévole", ce qui est ce que le système réserve aux handicapés, à moins de les mettre sous cloche (curatelle...)
25. De plus, même si l'aide financière du MEAE correspondant à l'AAH 80-100% (très modeste, 6M€ / an) n'est pas un droit, elle est tout de même refusée sur la base d'une différence de niveau de handicap, ce qui pourrait relever de la discrimination basée sur le handicap.
26. Je vois que la CAF ne tient aucun compte de mes explications, de mes justifications (pour vivre hors de France, avec les risques évidents pour la liberté, la santé mentale et la vie), de tout le travail bénévole que je fais, ou encore du fait qu'en réalité le fait de rester à l'étranger pendant au moins les 5 ans à venir lui "permet" de ne pas me verser d'AAH (Je ne peux tout de même pas revenir dans ce cauchemar juste pour recevoir l'AAH ! Ni même la moitié, ni le double, ni rien : plutôt mourir).
27. Je vois aussi que la CAF m'ajoute 9000€ à une demande de 27000€, comme ça, ça sort d'un chapeau, et quand je demande pourquoi, ben, comme d'habitude : pas de réponse.
28. Désolé, pas le temps de relire et corriger, de toutes façons je passe mon temps à faire des lettres qui ne fonctionnent jamais (c.à.d. qui ne parviennent pas à activer l'éventuelle trace d'humanité et de bon sens qui pourrait subsister dans "le système"), et de toutes façons c'est toujours à moi qu'on reproche les problèmes QUE JE N'AI JAMAIS DEMANDES, et c'est à moi qu'on le fait payer.

En résumé, on me martyrise depuis des décennies, on ne me fournit aucune assistance ni socio-administrative ni juridique (adaptées et équitables en termes d'accessibilité et d'obligation de moyens), il n'y a aucune accessibilité ni aucun aménagement pour l'autisme dans les services publics français (= il n'y a pas d'humanité), les règlements de la CAF ne sont même pas légaux puisqu'ils ne respectent pas la CDPH, on me pousse à l'exil, et en plus, on me coupe les vivres, on me

demande de rembourser les miettes qui m'ont été versées pendant quelques années (sachant que je ne serai jamais indemnisé pour les supplices passés car à la lenteur où ça va il faudrait des siècles), on ne m'aide pas pour mon travail bénévole et désintéressé (pour une cause pour laquelle je peux prouver sans aucune difficulté que mon aide est précieuse), on n'en tient même pas compte pour s'acharner sur une histoire de "fraude" et de dette (alors que la "solidarité nationale" devrait s'exercer car je le mérite autant que les autres expatriés handicapés enfants ou "80-100%", de la part du MEAE, mais au lieu de m'aider il fait le contraire : il refuse de fait l'accompagnement administratif, et il me dénonce à la CAF !! QUEL BEL EXEMPLE DE SOLIDARITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES, quel ministère souverainement putride !!!), on ne tient pas compte non plus du fait que je "fais cadeau" d'au moins 5 ans d'AAH à venir (vu que j'y ai droit mais que je ne risque pas de revenir en France pour cela), on méprise souverainement ma proposition de conseils techniques permettant d'économiser des millions (et ici l'absurdité atteint des sommets, mais c'est trop tard, même pas la peine de me demander, tant pis pour vous puisque vous préférez rester dans l'indigence technique), et comme si toute cette avalanche de sévices et de "grand n'importe quoi" ne suffisait pas (car il en faut toujours plus, n'est-ce pas ?), en plus de ça, vous n'avez rien trouvé de "moins pire" à faire que de PORTER PLAINTÉ CONTRE MOI !!!

A mon avis, ce n'est pas encore suffisant !

Est-ce que si je vais creuser un trou dans une forêt reculée pour m'y coucher et mourir, cela pourrait vous suffire ??? Même pas sûr...

A vomir, puissance mille.

PARDON D'EXISTER !!!

Deux récents courriels restés sans réponse

Eric LUCAS
Mer 23/06/2021 16:39
À :

● fraudes.caffinistere@caf.cnafmail.fr

Bonjour

- 1/ Où se trouve l'assistance me permettant de gérer cette situation et de me défendre ? On m'accuse de ceci et cela, mais chaque fois que je demande l'aide humaine qui m'est due, il n'y a plus personne.
Ca fait au moins 6 mois que je demande, par beaucoup de courriels et de LRAR, au SEPH, à Service-Public.fr, au Consulat, et même à vous, et je ne vois toujours pas où est l'assistance pour ce dossier
Comment est-il possible de gérer tout ça, dont les recours, sans l'aide publique gratuite obligatoire, adaptée et accessible ?
- 2/ Est-ce que vous considérez que j'ai fait un "recours" ? Je ne sais même pas...
- 3/ Pourquoi est-ce que dans une lettre vous me dites que je dois 19000 € , et dans une autre lettre quelques jours plus tard, vous y rajoutez 9000 €, comme ça, ça tombe du ciel, sans explication...
C'est pour me punir d'avoir protesté, ou parce que je n'aurais pas fait un recours ou je ne sais quoi, ou pour un autre motif ?
Ou sont les explications, où est l'assistance humaine ?
Comment voulez-vous que je gère ce nouveau cauchemar (comme s'il n'y en avait pas déjà assez !) sans aide, et alors que les services de l'Etat français me refusent toute aide humaine, ce que je demande depuis des années, preuves à l'appui ??
Et maintenant on me coupe les vivres, on me demande de payer une fortune, et on porte plainte contre moi ???!!!!?
Si c'est pas de l'acharnement, c'est quoi ??
Elle est où, l'humanité ???
Et pourquoi ne répondez-vous pas ?
- 4/ Qu'est-ce que je dois faire exactement pour me défendre ? Et qui m'aide ? Comment voulez-vous que je gère seul cette situation ? Si je pouvais, je ne serais pas handicapé !... En quoi est-ce que mon handicap est pris en compte ?

Tout ce que je fais pour m'en sortir ou pour me défendre, on me le reproche et on me le fait payer (enfermement sous la contrainte, et maintenant ça, par exemple) mais quand je demande à cor et à cris l'assistance humaine pour justement éviter ces problèmes, il n'y a plus personne !! C'est vraiment n'importe quoi...

Où est l'aide ? Pas la peine de me faire des réponses-type du genre "Nous vous invitons à vous rapprocher d'un avocat, ou du SEPH", je les connais par coeur, j'ai ça dans toutes les versions et déclinaisons possibles, je l'ai fait ou essayé de toutes les manières que je peux, et ça ne marche pas ou ne n'y arrive pas. Puisqu'il n'y a pas l'assistance pour faire ces choses, prévues pour les personnes sans handicap autistique.

Merci

Eric LUCAS

À :

● fraudes.caffinistere@caf.cnafmail.fr

P.S.

5/ Et pourquoi est-ce que vous m'envoyez des lettres à un CCAS de Brest, alors que forcément vous savez très bien que je vis au Brésil ??

J'ai déjà demandé de très nombreuses fois à corriger les problèmes d'adresses et de confusion des comptes entre mon ami et moi, mais je parle dans le vide, à des "machines", qui ne savent que sévir...

Pas encore eu le temps (car trop de travail bénévole sans aide !) de faire un nouveau "timbre" (actuellement un hydre), car ça doit changer tous les 24/06 ; maintenant en 2021 on en est au 19^{ème} anniversaire du cauchemar injustices titre de séjour, MAIS la CAF débarque dans tout ce cauchemar, et naturellement sans même chercher à comprendre quoi que ce soit, ne trouve rien d'autre à faire que de rajouter une couche en PORTANT PLAINTÉ CONTRE MOI !!!

*C'est une **question de principe**, car franchement, je m'en fiche pas mal des résultats de votre plainte, de machins "correctionnels" ou "pénaux" puisque de toutes façons c'est injuste dès le départ (pas de prise en compte de l'autisme), puisque ce sera forcément la décision la plus injuste possible (mais j'essayerai tout de même de me défendre (pas le choix, puisque je ne supporte pas l'injustice, ce qui d'ailleurs est ce qui explique toute la situation)), et puisque de toutes façons je ne reviendrai pas dans ce pays de sous-France, donc faites-moi donc condamner à tout ce que vous voulez, ça ne pourra qu'augmenter le bonheur et le soulagement de ne plus avoir à "vivre" dans ce pays de dingues, de déficients en termes d'humanité et de bon sens.*

Et "avec un peu de chance", vous allez me dire que cette lettre arrive trop tard (délais postaux) ou qu'il manque certains mots (ou qu'il y a des choses qu'il ne fallait pas écrire), peu importe, quand on veut trouver des prétextes de mauvaise foi et de mauvaise volonté et qu'on a tout l'appareil administratif de son côté, c'est très facile : merci ça va, je connais la musique, je suis abonné, "been there, got the T-shirt", faites-vous donc plaisir...

*Et je sais que c'est "une graphorrhée", "une logorrhée", que ce n'est "pas adapté" etc. je connais toutes vos histoires par cœur, inutile de se fatiguer à me le rappeler : **je demande qu'on fournisse les aménagements palliatifs au lieu de m'accuser et de m'enfoncer encore un peu plus chaque année, en se déclarant incompetents dès que c'est du côté du système que les efforts d'adaptation sont demandés !!** Et après, ça vient parler de "justice"..... Vraiment n'importe quoi...*

Rio de Janeiro, le 21/06/2021

Madame la Directrice

Cette Lettre Recommandée fait suite à votre courriel du 25/05/2021 ("Notification d'une fraude") ; elle comporte mes justifications et elle constitue un "recours".

Avant tout, je rappelle que malgré beaucoup de recherches pendant des mois (que je peux prouver), je n'ai toujours pas réussi à trouver l'existence d'une assistance pour "l'accès à la justice" qui doit être fourni obligatoirement en vertu de l'article 13 de la CDPH dont je cite le premier paragraphe :

"Les États Parties assurent l'accès effectif des personnes handicapées à la justice, sur la base de l'égalité avec les autres, y compris par le biais d'aménagements procéduraux et d'aménagements en fonction de l'âge, afin de faciliter leur participation effective, directe ou indirecte, notamment en tant que témoins, à toutes les procédures judiciaires, y compris au stade de l'enquête et **aux autres stades préliminaires.**"

C'est aussi à cause de cette absence d'aide que j'ai pris du retard pour vous envoyer cette réponse. Elle était prête à poster le 21/06/2021, mais on m'a dit qu'il ne fallait pas l'envoyer sans la faire relire par un avocat. Mais je n'ai pas trouvé d'avocat qui pourrait relire ma lettre gratuitement, ni de service d'assistance juridique gratuit pour cela.

Donc si ma lettre "aggrave" ma situation, je n'y peux rien.

D'ailleurs j'ai l'impression que tout ce que je fais et tout ce que j'écris depuis 20 ou 30 ans ne peut que "déplaire" aux administrations et assimilés, mais je ne vois pas ce que je peux y faire, j'ai tout de même le droit d'essayer de me défendre comme je peux.

Si les lecteurs se vexent et font passer leur ego avant leur travail, ce n'est pas moi je responsable de cette faute.

On me dit que vous n'avez pas ajouté de sanctions ou d'amendes administratives (ou je ne sais plus quoi) qui auraient pu rendre le cauchemar encore un peu plus soutenu : je vous en remercie, cependant je crois que pour que tout soit bien logique et cohérent dans ce système, vous auriez dû le faire.

Ceci aurait au moins permis de parfaire le martyr, même si évidemment il sera toujours possible d'en rajouter plus tard, tant que je serai aux prises avec l'Hydre socio-administratif français, qui même à distance continuera à me torturer autant qu'il peut, et à vie.

Faire la liste de toutes les abominations et tortures mentales qui me sont imposées depuis le début (et surtout lorsque je me trouvais physiquement dans la sous-France) serait fastidieux, mais on me permettra peut-être d'en rappeler les grandes lignes, tout en essayant de me défendre comme je peux (c'est-à-dire sans aide, comme d'habitude).

Le 19/01/2021, j'ai envoyé une lettre à Madame le Contrôleur, sous la référence "20210119_ELO_ICAMDAAD---FRCAF29_Demande-assistance-gestion-socio-administrative-contrôle-CAF" et intitulée "Demande de l'assistance nécessaire à la gestion socio-administrative d'un contrôle par la CAF", laquelle n'a produit aucun effet.

Je constate que – curieusement – je ne l'ai pas envoyée par LRAR comme je le fais systématiquement, mais par simple courriel, peut-être dans l'idée de ne pas "offenser", vu la globalité du terrorisme administratif français, friand de tout ce qui peut lui permettre de se déclarer outré et donc de sévir implacablement en retour.

De toutes façons, même si j'avais envoyé ma lettre en recommandé, il aurait été bien surprenant que la CAF (malgré la gentillesse et la bonne volonté compréhensive de cette personne, apparemment) se découvre subitement des capacités en termes d'accessibilité aux personnes autistes (notamment dans une situation aussi grave et donc aussi difficile à gérer), ou un service d'assistance aux personnes handicapées (notamment en matière d'autisme et de difficultés "psychosociales"), alors que cela ne semble exister nulle part en France. Cependant, si je ne demande pas, cela risque encore moins d'apparaître.

Pour commencer, à ce jour (le 21/06/2021), je n'ai toujours pas l'assistance juridique que l'Etat français est tenu de me fournir (selon – notamment – l'article 13 de la [CDPH](#) précisé par le document [A/HRC/37/25](#)), ni pour ce dossier ni pour aucun des autres cauchemars socio-administratifs qui me sont imposés par la France depuis au moins 1994, et ce n'est pas faute de chercher à savoir comment l'obtenir, en particulier par de très nombreux échanges de courriels avec Service-Public.fr dans ce but, sans pour autant être jamais parvenu à trouver où se cacherait un accompagnement pour l'accès à la justice qui serait (1) adapté aux personnes autistes, (2) universellement accessible (c'est-à-dire par exemple à distance et sous la forme écrite numérique), et (3) exigible "de droit", c'est-à-dire comportant une obligation de moyens, autrement dit sans être soumis aux aléas des prestations fournies par des associations selon leurs possibilités, ou par des avocats selon leur bon (ou mauvais) vouloir, sachant que la désignation d'un avocat commis d'office se trouve – si j'ai bien compris – assujettie à l'obtention d'une aide juridictionnelle qu'il est difficilement possible, pour une personne autiste, d'obtenir sans accompagnement, sans quoi cela fait longtemps que ce serait fait pour mes différents litiges.

C'est en réalité un cercle vicieux puisque le système considère (à tort) que l'accompagnement juridique suffisant pour les personnes handicapées (dont autistes) serait "l'avocat commis d'office", alors que pour parvenir à ce stade il y a diverses démarches qui – au moins dans mon cas – représentent des obstacles difficiles ou impossibles à surmonter.

Par conséquent, je récusé d'emblée l'ensemble de cette situation, du point de vue "juridique" (et qu'on m'excuse si c'est mal fait), puisque de toutes façons l'Etat ne me fournit pas les moyens de me défendre, ou même seulement d'accéder à ceux-ci, grâce à l'assistance

nécessaire.

Si je pouvais faire toutes ces démarches (qui peut-être paraissent simples pour les personnes "ordinaires"), alors je ne serais pas handicapé.

Je constate donc qu'il n'existe aucune prise en compte du handicap et en particulier de celui relatif à l'autisme, ni au sein de la CAF (mais c'est un détail), ni – ce qui est beaucoup plus grave et rédhibitoire, en termes d'accès à la justice.

Puisqu'il n'y a pas d'accès à la justice, pour les personnes autistes, selon des modalités équitables, décentes et respectueuses de la CDPH et des droits fondamentaux humains, alors il n'y a pas ici de possibilité d'exercice correct de la justice, et – partant - on voit mal comment un système judiciaire inaccessible (ou inéquitablement accessible, c'est-à-dire injuste) pourrait opérer avec justesse dans une telle situation, ce qui oblige à tout reconsidérer.

C'est pourquoi, n'ayant aucune connaissance juridique, je suis obligé de me débrouiller comme je peux, seul (comme toujours) et ignoré par ce système sourd à toute demande d'assistance et d'humanité, et c'est pourquoi je maintiens que tout cela est profondément injuste et viole les Conventions internationales, les droits fondamentaux, le bon sens et "la moindre humanité", même si je sais d'avance que mes arguments, explications et protestations seront très hautainement ignorés ou balayés, laminés, comme d'habitude.

Je note à ce sujet que, depuis le début de votre contrôle, j'ai envoyé de très nombreuses et très longues explications et justifications, ce qui n'a pas entraîné le moindre commentaire : on me traite d'une manière "machinale" et indéniablement inhumaine, et je REFUSE de me soumettre à cette dictature. Peu importe si c'est un combat inégal et à vie : je n'accepterai JAMAIS de me plier au " grand n'importe quoi" administratif.

Avant de continuer, je rappelle tout de même que je tiens à remercier les contribuables du Finistère qui, sans le savoir, m'ont permis de survivre et de mettre en place des projets utiles pour une bonne cause, grâce à l'AAH depuis 2015.

Comme déjà dit, pour une fois il y avait quelque chose de positif dans ce "système", mais c'était "une erreur" et il faut que l'usager soit maintenu physiquement dans le calvaire pour recevoir cette allocation : le bon sens est visiblement une notion inconnue (ou interdite ou impossible) sur la "planète administrative" où vous opérez.

Je précise aussi que non seulement l'assistance juridique exigible que j'ai décrite reste introuvable (et apparemment inexistante), mais aussi je n'ai jamais pu trouver (malgré des années et des centaines de demandes insistantes dont l'Hydre ne sait que s'offusquer – au point de me dénoncer à la CAF – et sans jamais daigner y donner suite) ni l'assistance socio-administrative spécialisée handicap et notamment autisme à laquelle j'ai droit, ni même le simple accompagnement administratif "ordinaire" promis par le MEAE depuis 2019 et refusé

dans les faits malgré 16 LRAR de demandes en 2020 (excusez-moi du peu), lesquelles ont engendré, comme on le sait, non pas la fourniture de l'accompagnement dû, mais au contraire une basse manœuvre de dénonciation fin 2020 (alors que ce Ministère connaissait bien ma situation depuis fin 2016), sans doute dans l'espoir misérable de m'affaiblir, ou dans l'idée pathétique de m'inciter – pour se débarrasser de moi - à revenir exposer mon corps (dont mon cerveau) aux affres de la sous-France, ce que le Consulat local m'a déjà conseillé maintes fois, en avançant l'idée absurde qu'il faudrait "commencer par revenir en France pour régler les problèmes", alors qu'un demi-siècle de TRES PENIBLES tentatives ne l'ont jamais permis, et alors que, bien au contraire, IL FAUT **BIEN SÛR COMMENCER PAR QUITTER LA FRANCE** pour réduire les problèmes (c'est-à-dire les tortures psycho-administratives françaises) : cette évidence apparaît chaque jour avec un peu plus de clarté, et – comme déjà dit – je n'ai jamais regretté une seule seconde de m'être enfin évadé de la sous-France, depuis la date bénie du 19/11/2015 (la meilleure décision de ma vie) : comment pourrait-on regretter d'avoir quitté un cloaque lugubre, où tout ce que le système sait faire est de torturer mentalement (voire physiquement à l'hôpital) les personnes handicapées autistes, et même les "citoyens lambda", qui de plus en plus réalisent le degré de la dictature étatique insupportable qui leur est imposée ?

Qu'on me permette de rappeler que le système administratif français ("l'Hydre"), non content de me refuser toute assistance juridique (dans les conditions équitables décrites plus haut), toute assistance socio administrative spécialisée, et tout accompagnement administratif "ordinaire" (et le tout dans des conditions d'accessibilité universelle),

- m'a séquestré médico-administrativement pendant 15 mois en 1994-1995 sans jamais me fournir ni justification ni même un diagnostic, sans apporter la moindre preuve d'une prétendue "dangerosité" (prétexte classique et éculé pour enfermer), et sans même respecter l'obligation légale d'un caractère "circonstancié" des certificats médicaux mensuels émaillant un torchon médico-littéraire truffé d'âneries qui seraient facile à démontrer si je pouvais enfin un jour trouver un moyen de me défendre, ce que je cherche à faire EN VAIN depuis tout ce temps !
- a pourri ma vie et celle de mon premier ami-soutien-de-vie, en particulier lors de l'insoutenable "cauchemar-visa" de 2002-2006, sans le moindre égard ni pour un accord binational, ni pour l'évidente et criante "atteinte disproportionnée à la vie privée et familiale", ni surtout pour la prise en compte de l'autisme qui aurait assurément permis d'éviter ce drame, lequel a été réactivé (de manière encore plus pernicieuse et cruelle sans être aussi torturante) depuis 2014, et qui visiblement ne prendra fin qu'avec la mort de nous deux.

Mais tout cela n'est pas encore suffisant pour l'Administration de Madame la République française, et depuis ma petite grève de la faim en juin 2017 (effectuée dans l'espoir naïf

d'obtenir "au moins un interlocuteur de l'Administration" (pour trouver à qui s'adresser dans l'espoir de commencer à résoudre les problèmes) et une "assistance spécialisée accessible" pour compenser les GRAVES difficultés de communication et de compréhension de l'Administration), il faut croire que l'Hydre commençait à se lasser de ne plus trouver comment sévir (grâce notamment à mon exil) tout en s'agaçant de mes demandes répétées d'assistance.

C'est ainsi qu'est apparue l'idée "administrativement lumineuse" de me faire couper les vivres : un supplicé administratif français qui ose ainsi s'affranchir, et qui en plus expose (sur Internet) à quel point la "vraie vie", "enfin libre", est incomparablement préférable au piège gluant dans lequel la France maintient les handicapés, c'en était trop et il aura donc fallu sévir, même si c'est "minable" (sans pour autant – comme déjà dit – incriminer ici le bienfondé de la nécessité des contrôles de la CAF même si j'en conteste la validité pour des questions de principes "globaux", rappelés plus loin).

Après 50 ans de "grand n'importe quoi" administrativement imposé en France, j'avais réussi à m'extraire (physiquement mais pas mentalement) de ce cauchemar, et j'ai eu l'audace de croire pouvoir jouir enfin de repos et d'une compensation financière qui me permettait de "souffler" un peu, même si pour la conserver il ne m'était pas possible de respecter un règlement émanant d'un système qui lui-même méprise infiniment plus gravement les lois, les Conventions internationales, les droits humains fondamentaux, la "simple humanité", et tout simplement le bon sens : un système "perdu", profondément vicié (et parfois vicieux), déconnecté de la Naturalité, et dont je vois mal pourquoi, par-dessus le marché, il faudrait que je le respecte : l'AAH c'était les quelques "miettes de justice" que j'avais pu momentanément récupérer (au prix du non-respect de règles mal faites, afin de vivre de manière suffisamment sereine), et l'Hydre, s'en apercevant, ne l'accepte pas et se venge : c'est la France.

Les exceptions pour recevoir l'AAH hors de France sont au nombre de trois : "pour poursuivre des études, apprendre une langue étrangère ou parfaire un parcours professionnel."

Or :

- premièrement, si l'autisme était pris en compte correctement, je pourrais poursuivre mon activité associative et humanitaire (c'est-à-dire le travail bénévole que j'effectue chaque jour au moins 10 heures par jour, amplement expliqué sans que cela ne vous intéresse ni ne vous émeuve) dans un cadre "officiel" où il serait par ailleurs possible de montrer que les conditions pour le réaliser (c'est-à-dire la sérénité mentale née principalement de la garantie de non-internement psychiatrique au moindre caprice médico-administratif français) ne peuvent exister qu'en dehors des territoires français ;
- deuxièmement, et de manière encore plus importante :

- la possibilité de vivre de manière épanouie, avec une réduction importante des troubles socio-administratifs, c'est-à-dire d'atteindre le "meilleur niveau de santé mentale possible" (selon les termes de l'ONU) ;
 - la possibilité de vie EN LIBERTE (cf. épée de Damoclès de l'hospitalisation ou des soins sous la contrainte si chers à la France – à tous les sens du terme – et pouvant choir à tout moment) ;
 - et surtout la possibilité de VIVRE tout court, puisque dans un tel cauchemar, sur le sol français, il faut faire des efforts pour tenir à distance le spectre du suicide qui paraît souvent bien plus préférable à ce que l'Hydre nous impose ;
- sont des motifs nettement plus importants et vitaux que de banales questions d'apprentissages, car on peut vivre même sans parler une langue étrangère ou même sans formation professionnelle, alors que les questions de torture mentale, de liberté et "de vie ou de mort" sont manifestement plus cruciales ;
- troisièmement, ces trois exceptions sont simplement des "choses normales et ordinaires", basiques, prévues "par des gens normaux pour des gens normaux", et ne tiennent aucun compte des particularités autistiques et des handicaps liés, notamment à propos de la question des "atteintes socio-générées", dont on peut facilement montrer qu'elles sont nettement moindres qu'en France dans de nombreux pays, ce qui par conséquent justifie l'exil, en attendant que la France daigne bien vouloir consentir à mettre en place les conditions nécessaires pour une vie sereine pour les autistes, ce qui n'est pas demain la veille et ce qui semble même impossible au vu de la mentalité hexagonale (en particulier administrative), alors que ces conditions (humanité, solidarité, humilité, respect, non-enquiquinement pour rien, non-paternalisme et assistanat forc(en)é...) existent déjà naturellement dans la plupart des autres pays.

En plus de toutes ces considérations et de ces arguments de bon sens (notion mal gérée par l'Administration), j'invoque également le fait que puisque la réglementation qui a prévu les "exceptions basiques et ordinaires" pour recevoir l'AAH hors de France n'a pas prévu l'autisme et n'a, visiblement, jamais respecté l'obligation de consultation de la société civile et en particulier des organisations de personnes handicapées (dont autistes), alors cette réglementation (et les lois qui la sous-tendent) se trouvent en contradiction ou en violation de la CDPH, qui a une valeur supérieure à celles-ci selon la Constitution française.

De ce fait, c'est la totalité de cette situation et des procédures qui y sont liées que je récusé, pour le motif de vices tant sur le fond que sur la forme, et je demande par la présente - encore une fois - toutes les assistances nécessaires, tout en formant un "recours", même si j'ignore pour l'instant (faute d'assistance obligatoire connue) comment et quand le faire.

J'ajoute à cela :

- Le fait que non seulement le choix de ces trois exceptions est parfaitement arbitraire (et, comme on l'a vu, effectué au mépris de la diversité des handicaps et de leurs besoins), mais qu'en plus la restriction des trois mois hors de France est elle aussi arbitraire, puisqu'en vivant à l'étranger de manière permanente :
 - o Les enfants handicapés bénéficient de l'AEEH (qui est donc versée à leurs parents) ;
 - o Les personnes handicapées bénéficiant de l'AAH "80%" reçoivent une aide équivalente versée par le MEAE,ce qui montre donc, pour le moins, qu'il n'y a pas d'aspect "immoral" dans le fait de percevoir une allocation pour le handicap tout en vivant hors de France, et que tout cela est organisé, comme d'habitude, pour les "cas généraux" en ignorant les cas particuliers et leurs besoins : les autistes sont habitués, c'est tout le temps comme ça !
- L'arbitraire est confirmé également par [la réponse du 06/05/2021 par le MEAE à la question N°19927 de Madame la Sénatrice Evelyne Renaud-Garabédian](#), qui expose – en substance – un refus d'octroyer une aide financière aux personnes handicapées "à 50-79%" pour un motif d'ordre non pas "moral" mais simplement budgétaire, par ailleurs assez incompréhensible puisqu'il invoque la différence qu'il y aurait entre "45%" et "55%" (?) :

"(...) Le MEAE finance, sur ses propres crédits (programme 151), des Allocations adulte handicapé (AAH), si le taux d'incapacité reconnu par une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est supérieur ou égal à 80 %. En 2020, le nombre de bénéficiaires d'allocations ainsi accordées, sur la base des taux d'incapacité reconnus et communiqués par les MDPH, s'élevait à 1047 AAH et 609 Allocations enfant handicapé (AEH), pour un montant total de 6,2 M€. Sur le territoire national, le code de la Sécurité Sociale, dans son article L.821-2, permet aux personnes dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 %, et qui connaissent une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi, de percevoir une AAH pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Or en 2019, à l'échelle nationale (90 MDPH), parmi l'ensemble des accords d'AAH, 55% concernent une AAH au titre de l'article L.821-2 et 45% une AAH au titre de l'article L.821-1 (AAH avec taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%). (Source : Enquête AAH 2019 auprès des MDPH, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, données provisoires). Le MEAE n'est pas en mesure d'étendre la prise en charge de l'AAH au titre de l'article L.821-2 (taux d'incapacité entre 50% et 79%) aux Français de l'étranger, car celle-ci aurait un impact considérable sur le budget du programme 151 soumis au vote du Parlement. Cette mesure n'est donc pas à l'étude actuellement."

Comme on peut le voir, en réalité, tout n'est qu'affaire de décisions et arrangements "entre personnes normales pour personnes normales", et comme d'habitude l'autisme peut aller se faire voir ailleurs : personne dans ce système ne sait le gérer ; pire encore, on refuse d'écouter nos explications et conseils (cf. les laborieux et vains efforts de l'association que j'ai créée, l'Alliance Autiste), et tout ce que cet Hydre sait faire c'est recadrer, enfermer ou punir d'une manière ou d'une autre les rares autistes suffisamment aventureux parvenant à se débrouiller comme ils peuvent pour parvenir ENFIN à une vie digne et à peu près équitable – même s'il faut pour cela, forcément, chevaucher les limites d'un système qui ne prévoit PAS l'autisme et

qui rejette toujours les autistes en dehors de son "cercle normal" : qu'on me pardonne de faire ce que je peux avec ce que j'ai !

Si l'AAH ne peut être perçue qu'à condition qu'on soit exposé de plein fouet aux atteintes de l'Hydre, c'est-à-dire en étant forcé à rester enchaînés au sol national (alors que ce n'est pas le cas, par exemple, pour les handicapés enfants ou "80%"), eh bien JE REFUSE de me soumettre à une telle dictature, et ce, quel que soit le prix à payer et même s'il faut pour cela en passer par une "fraude" ou quoi que ce soit d'autre de non légal.

Vous pouvez bien me réclamer un remboursement de 19000 euros, ou même de dix fois plus, ou même me réclamer de payer l'hôpital pour les 15 mois de "séjour forcé" (à prix d'or !) : tout cela n'a guère d'importance.

Tant que je reste en vie (et c'est encore le cas), l'argent importe peu.

L'AAH m'a permis non seulement de m'alimenter, mais surtout de créer et d'aménager la première "ambassade" des autistes dans le monde, ce qui nous amène à des sujets nettement plus intéressants, importants et utiles que ces considérations financières ; néanmoins je ne puis que formuler des remerciements envers le système qui a permis cela à son insu et qui n'aurait jamais pu le faire sciemment (puisque rien n'est prévu pour aider les organisations d'autistes, là encore en violation de la CDPH et de son Observation Générale N°7).

J'affirme, je maintiens et je peux prouver que l'exil est salutaire et salvateur - et même urgent - pour un grand nombre de personnes autistes qui sont piégées sur le sol français à cause de cette restriction qui ne tient aucunement compte des bénéfices capitaux et vitaux pour nous, sans parler des économies possibles pour le système français et dont j'ai déjà parlé, naturellement sans éveiller le moindre intérêt (notamment en termes de suppression des coûts (juridiques, médicaux, administratifs et autres) en cas de présence en France, et aussi parce qu'il serait possible de réduire le montant de l'AAH pour l'adapter au coût de la vie dans les "pays non-handicapants pour les autistes", qui fort heureusement - et logiquement - ne sont pas des pays riches (ou égoïstes et inhumains : c'est pareil)).

Pour moi, il est trop tard puisque j'ai 56 ans et que l'AAH est versée jusqu'à 62 ans : une fois qu'on connaît enfin la liberté et la "vraie vie", on ne peut plus revenir en arrière, et il n'y a aucun risque que je revienne "vivre" (ou plutôt survivre) dans cette vallée de larmes. Il est infiniment préférable de vivre pauvre, ou même dans la misère, mais serein et heureux. Donc, merci pour l'AAH, consentie, reprise, ou peu importe, mais le fait de VIVRE n'a pas de prix et surpasse complètement toutes ces histoires.

Par contre, j'ai l'intention de continuer à faire ce que je peux pour aider mes "coneurologionnaires" autistes, en particulier ceux qui sont suffisamment autonomes pour s'exiler (et il y en a pas mal), mais qui ne peuvent l'envisager à cause de cette restriction anti-autistique tout autant qu'absurde puisqu'elle maintient les souffrances, les risques et les coûts.

Pour finir, et même si nul n'en a cure et si personne dans le système administratif n'est "capable" de lire mes lettres (alors que je peux pourtant les écrire...), j'aimerais dire à quel point – quelles qu'en soient la validité ou l'obligation administratives – je trouve odieux et infame le fait de "*DEPOSER UNE PLAINTÉ CONTRE MOI*" auprès du Procureur de la République.

Car même si effectivement il y a "fraude" (et je n'ai jamais prétendu le contraire), c'est une fraude justifiée par le contexte et en particulier par les tortures et violations décrites. Si une personne emprisonnée injustement parvient à s'échapper, alors oui bien sûr elle viole le règlement intérieur de la prison.

Je suis un être humain, j'ai le droit à la liberté et à l'équité, j'ai le droit à "la vraie vie", et j'ai aussi le droit à des compensations de la part de la France, et ce d'autant plus que de toutes façons je ne serai jamais indemnisé pour les deux principales tortures des injustices ayant commencé en 1994-1995 et en 2002-2006, dont je ne verrai sans doute jamais la fin, alors l'AAH, pardon mais ce n'est pas grand-chose en comparaison, ce sont presque des "intérêts", des miettes inconsidérément jetées par l'Hydre.

Je ne doute pas une seule seconde que mes explications et arguments – si on les lit – laisseront ce "système" parfaitement indifférent, et qu'on ne me fournira pas l'assistance que je réclame à cor et à cris (dont l'absence devrait suffire à elle seule à "annuler" le présent calvaire (de la CAF)), et que rien ne sera fait pour démontrer les violations de la CDPH (notamment), dont tout le monde se fiche pas mal dans ce pays du "faire semblant", du mutisme quand il s'agit de solidarité ou d'humanité, et de "l'implacabilité" dès que "l'utilisateur" a l'impudence d'oser une escapade "hors des clous prévus" : merci, vraiment...

En consultant mes courriels, je découvre une "notification d'indu" du 18/06/2021 par laquelle vous me demandez de payer 9000 € pour un indu d'AAH, en plus de celui de 19 000 € signifié le 25/06/2021. A ce niveau, je ne cherche même plus à comprendre...

Au fait, le saviez-vous ? J'ai toujours eu des difficultés pour gérer l'argent (c'est très facile à prouver et mes parents pourraient vous en parler !), et cela est lié à l'autisme. Déjà rien qu'avec ça, et en montrant que je n'ai pas eu l'assistance nécessaire, toute cette histoire de "dette", de "trop perçu" ou que sais-je s'écroule.

Mais évidemment personne ne cherchera ou ne parviendra à le démontrer PUISQU'EN FRANCE IL N'Y A PAS DE PRISE EN COMPTE CORRECTE DE L'AUTISME !

D'où, encore une fois, la nécessité de l'exil dans des pays où ces maux et supplices n'existent pas puisqu'ils prennent naturellement en compte la différence, simplement par la naturalité et l'humilité de leurs habitants (par exemple).

C'est "gentil" d'étaler cette dette monumentale sur des années en me demandant de payer "seulement" 250 € par mois, mais où voulez-vous que je les trouve ??

Déjà, vous m'avez coupé les vivres, et il est évidemment devenu extrêmement difficile et même "acrobatique" de survivre ainsi – même si, comme déjà dit, 900 € par mois n'étaient pas nécessaires et la moitié aurait suffi, mais l'autre moitié servait à payer tous les frais engendrés par mes activités bénévoles, que mes parents doivent maintenant supporter, ce qui augmente encore l'injustice d'un cran mais à un tel niveau on n'est plus à ça près.

C'est là que je me rends compte qu'en fait, si je revenais en France (idée absurde), alors sans doute je recevrais à nouveau cette AAH, et alors il serait facile de rembourser 250 € par mois sur 900 €.

Mais comme je ne reviendrai pas, ce n'est pas possible.

Je me demande donc dans quelle mesure les allocataires dans la même situation restent là où ils ont trouvé refuge (?) ou reviennent dans le cauchemar. Dans mon cas, c'est hors de question.

Seulement, même si je ne suis pas doué pour les comptes, je réalise maintenant que finalement, en refusant obstinément de remettre les pieds dans le "cloaque", en fait c'est comme si je déclarais refuser l'AAH pour les 5 ans à venir (puisque l'AAH m'a été renouvelée récemment), ce qui, si on veut faire des calculs, devrait représenter beaucoup plus que ce que vous me réclamez.....

A ce niveau-là, je ne sais même plus quoi penser...

Si c'était possible, je pourrais même vous signer un engagement comme quoi je ne reviendrai pas dans ce pays (en tous cas, pas dans les 5 ans à venir), ce qui vous permettrait de vous payer sur l'AAH que d'une certaine manière je vous "offre"...

Mais comme ce serait une idée "logique", on peut déjà être certain qu'elle est impensable, imprévue, "impossible" etc.

Pour finir, je propose à un hypothétique lecteur qui resterait de bien vouloir trouver ci-dessous mon courriel du 10/06/2021, en le priant d'en pardonner le ton un peu écœuré en apprenant qu'on "porte plainte contre moi" (mais il faut boire le calice jusqu'à la lie : c'est la France) :

Eric LUCAS
Je 10/06/2021 20:02

À : fraudes.caffinistere@caf.cnafmail.fr

Bonjour CAF 29, j'ai bien reçu votre "notification d'une fraude" (qui était dans le spam).

Je vous ai expliqué la situation et mes justifications de la manière la plus sincère possible, en y passant des dizaines d'heures, mais ça n'a servi à rien.

Au lieu de me parler de "fraude", je préférerais que :

- l'Etat français me garantisse la liberté c'est à dire la protection contre les soins et hospitalisations sous la contrainte, grave problème qui justifie principalement ma fuite de cette terre de sous-France ;
- l'Etat français apporte la preuve que la législation sur laquelle vous vous appuyez pour refuser l'AAH dans ma situation tient effectivement compte de la CDPH (c'est un traité de l'ONU) et du handicap dans sa diversité, notamment de l'autisme c'est à dire des bienfaits de l'exil (sans parler des économies possibles si on daignait écouter ce que j'explique).

Je vous avais aussi proposé de vous expliquer comment éviter de perdre des millions grâce à certaines dispositions d'ordre technique, ce qui évidemment a été ignoré.

Vous me reprochez une "fraude" mais vous agissez comme des machines.

Je suis heureux d'apprendre qu'on "dépose une plainte auprès du Procureur" contre moi, ce qui est certainement la meilleure manière de me remercier pour 7 ans de travail bénévole et désintéressé pour la cause de l'autisme, pendant que d'autres s'en mettent plein les poches dans l'exploitation du handicap.

Nous n'avons pas les mêmes valeurs.

Merci néanmoins aux contribuables du Finistère pour l'AAH qui m'a permis de survivre pendant plusieurs années, en connaissant ENFIN la LIBERATION de cette vallée de larmes.

Bonnes journées.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français ET FRAUDEUR

P.S. Je constate aussi que vos nouvelles lettres à mon attention sont adressées à un endroit que je ne connais même pas (un CCAS à Brest) alors même que j'ai maintes fois demandé à corriger ce problème d'adresse erronée qui pénalise mon ami, alors que celui-ci, lui-même "handicapé administratif", tente comme il le peut d'obtenir des assistantes sociales qu'elles parviennent enfin un jour à dissocier son dossier du mien, ou au moins à régler ce problème d'adresse, et alors que la nature même du litige (une résidence hors de France) implique fatalement que mon adresse postale ne peut PAS se situer en France...

De toutes façons, les limites du surréalisme étant "explosées" depuis longtemps (bien avant l'apparition des CAF dans cette torture), ça de plus ou de moins...

J'en profite aussi pour rappeler que mon ami n'a jamais reçu un seul centime de cette AAH (ni directement ni indirectement) ce qui est logique vu qu'il n'est pas handicapé, puisque j'y ai droit en totalité, et puisque je ne vis plus avec lui depuis tout ce temps.

Je précise cela parce qu'on m'a dit que le "système", toujours vaillant dès qu'il y a possibilité de rajouter des erreurs, des confusions et des injustices, avait l'intention de récupérer cet indu sur le RSA que mon ami pourrait enfin commencer à recevoir, ce qui était impossible à cause

de l'odieuse situation de "conjugalisation" de l'AAH.

Il va sans dire que ce serait terriblement injuste, et que donc il faut s'y attendre.

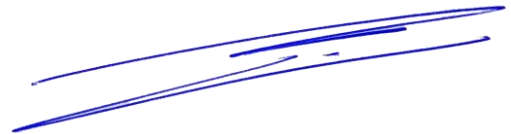
J'imagine qu'il serait vain de vous expliquer qu'on peut facilement prouver que cette AAH a été entièrement retirée ou dépensée au Brésil, que d'ailleurs vous pouvez facilement le vérifier puisque vous avez déjà mes relevés bancaires, et qu'il serait particulièrement absurde (donc administrativement possible ou même obligatoire) d'imaginer que j'aurais retiré de l'argent (en BRL) au Brésil, pour ensuite le renvoyer à mon ami en France : tout ça n'a aucun sens et donc il faut s'y préparer, merci d'avance pour les aggravations de tortures, on commençait à s'ennuyer.

Pardon d'exister et de vouloir finir mes jours libre et heureux, c'est-à-dire loin de la sous-France.

En vous remerciant pour votre lecture le cas échéant, en vous priant de pardonner les maladresses ou tout aspect désagréable, et en rappelant ma demande d'assistance et la formulation de mon "recours", je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



P.S. Je joins aussi **ma lettre du 19/01/2021 de 8 pages** (20210119_ELO_ICAMDAAD---FRCAF29_Demande-assistance-gestionsocio-administrative-contrôle-CAF), que je n'avais pas envoyée par LRAR mais seulement par courriel, pour ne pas "offenser" (puisque'en fait dans le système français c'est le sentiment d'offense qui va faire la différence entre aider à réduire les problèmes administratifs, ou au contraire enfoncer "l'utilisateur" le plus possible, c'est-à-dire en faisant passer l'ego du fonctionnaire avant son travail : on connaît...).

Evidemment, cette lettre a été méprisée, comme d'habitude.

En fait, je suis venu au monde pour que l'Aboministration française me pourrisse l'existence (un peu moins depuis l'exil), ne m'aide surtout pas, piétine les droits fondamentaux, la CDPH, l'humanité et le bon sens, ne daigne pas me répondre chaque fois que je mentionne un de ses torts (et ça fait beaucoup d'occasions donc beaucoup de non-réponses !), et en plus, maintenant, cerise sur le gâteau, on porte plainte contre moi !!! Ma vie, c'est ça !!

Ce que j'aimerais, c'est qu'on me bannisse, mais "pas de chance" : j'ai déjà pris les devants.

*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

*Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento..: 13/07/2021 Hora.....: 12:59:22
Caixa.....: 101382785 Matricula...: 83209891
Lancamento.: 029 Atendimento: 00025
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2080019210

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	44,20+
Valor do Porte(R\$)...	26,65	
País Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,105	
Peso Tarifado:.....	0,105	
OBJETO=> RRO76008327BR		
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	44,20	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 44,20

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 44,20
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 44,20

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser
realizados pelos remetentes e destinatários
por meio do portal dos
Correios <https://www.correios.com.br/>
ou pelo aplicativo de rastreamento
Garne tempo!

Baixar o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.5.02

20210713_ELO_RPCCAESPAT--FR-CAF29_Recours-justifications-rappel-demandes-en-réponse-à-votre-plainte